

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille dix-sept  
le vendredi 12 mai, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION  
le 7 mai 2017

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,  
Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Annick VACELET, Alexis  
MURA, Andgeline OZEREE, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE  
le 16 mai 2017

**Étai(en)t excusé(s) :** Céline PICHON (pouvoir à Jean-Baptiste  
MÉRILLOT), Daniel BERTOCCHI (pouvoir à Jean-Pierre KOËGLER).

**Était absent :**

**Est désignée Secrétaire de séance :** Andgeline OZEREE.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Acquisition d'une parcelle de forêt  
privée (5,51 ha), située sur le  
territoire communal de Frontenay en  
limite de la forêt communale de  
Miéry.**

Le Maire informe, l'Assemblée, que la commune a été interpellée afin de  
connaître sa position pour l'acquisition d'une parcelle boisée.  
Cette parcelle est située sur le territoire de la commune de FRONTENAY  
et est d'une contenance de 5,51 ha.  
L'Office National des Forêts a été sollicité pour une estimation de ce bien,  
appartenant à Monsieur et Madame GAULLIARD, pour la somme de  
1 742,40 € TTC, avec la précision suivante : "Cette prestation ne sera pas  
facturée si les parcelles sont achetées et intégrées à la forêt communale de  
Miéry par une demande d'application du régime forestier".

n° 2017 - 14

- 177 chênes, représentant 221 m <sup>3</sup> ,	- 48 hêtres, représentant 58 m <sup>3</sup> ,	- 265 tilleuls, représentant 133 m <sup>3</sup> ,
- 15 frênes, représentant 12 m <sup>3</sup> ,	- 7 érables, représentant 3 m <sup>3</sup> ,	- 381 charmes, représentant 129 m <sup>3</sup> ,
- 82 trembles, représentant 47 m <sup>3</sup> ,	- 43 autres feuillus, représentant	

Soit : 636 m<sup>3</sup> de grumes, 433 m<sup>3</sup> de houppiers pour une valeur estimée  
de 24 891 €.

La valeur technique (fond+capital) est, quant à elle, estimée à 28 197 €  
soit un peu plus de 5 100 €/ha.

Une rencontre avec Monsieur et Madame GAULLIARD a eu lieu le 28  
avril, au cours de laquelle une proposition, de 30 000 €, a été émise. Une  
provision sur frais, de 2 000 €, est à prévoir. Ces sommes ont été inscrites  
dans le budget primitif 2017.

**Après en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'UNANIMITÉ,

**- DÉCIDE d'acquérir, à Monsieur et Madame GAULLIARD Daniel,  
la parcelle boisée, cadastrée B 153, d'une contenance de 5 ha 51 a, sise  
sur le territoire de la commune de FRONTENAY, pour la somme de  
30 000 € TTC avec intégration de cette parcelle à la forêt communale  
de MIÉRY et son incorporation au régime forestier.**

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire

Jean-Pierre KOËGLER



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture